



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75116 PARIS

Paris, le

28 MARS 2024

Réf. [REDACTED]

Affaire suivie par : FS

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de six points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.